

Groupe LVMH

Charte Santé & Sécurité

Leader mondial de l'industrie du luxe, le groupe LVMH est un univers d'exception dont le succès repose sur le talent de ses collaborateurs et collaboratrices. Tous, dans leur quotidien, partagent et font vivre les valeurs de notre Groupe: la quête de l'excellence, la créativité et l'innovation, l'esprit d'entreprendre et le sens de l'engagement.

Le groupe LVMH considère que sa responsabilité en tant qu'employeur est d'offrir un environnement de travail sûr et épanouissant à chacun de ses collaborateurs et de ses collaboratrices en associant qualité de vie au travail et recherche de la performance. Pour cela, il s'engage à viser et satisfaire aux plus hautes exigences en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail en intégrant des standards élevés de responsabilité et de respect vis-à-vis des personnes.

Cette conviction impose de mettre en œuvre une démarche complète sur l'ensemble de ses opérations pour développer une culture du «zéro accident».

Cette démarche repose sur **cinq piliers**:

1. Identifier les enjeux santé et sécurité

L'évaluation des risques est à la base de toute démarche efficace et pérenne. Elle définit les priorités en matière de santé, de sécurité et de bien-être, pour une prévention et des actions appropriées à chaque contexte.

Engagement: chaque Maison structure une démarche de santé et sécurité.

2. Élaborer un plan d'action dédié à la santé et sécurité

Les réponses aux risques identifiés reposent sur la mise en place de feuilles de route abordant la prévention (objectifs et plans d'action), l'analyse et la correction (analyses des accidents, contrôles, plans d'action correctifs, amélioration continue). Elles intègrent également le bien-être des collaborateurs et des collaboratrices.

Engagement: chaque Maison revisite périodiquement la démarche de santé et sécurité.

3. Manager la démarche santé et sécurité

Les comités de direction de chaque Maison intègrent dans leur prise de décision et leur gouvernance, comme dans leurs pratiques, l'enjeu santé et sécurité. Ils abordent ces points lors de leurs revues stratégiques.

Engagement: les comités de direction des Maisons analysent annuellement les résultats santé et sécurité, en particulier l'évolution du taux de fréquence des accidents.

4. Engager chaque collaborateur et collaboratrice dans la démarche de santé et sécurité

Les collaborateurs et collaboratrices du groupe LVMH, à tous les niveaux hiérarchiques, sont formés et intègrent cet enjeu, dans tous leurs gestes, postures, activités et dans leurs relations professionnelles.

Engagement: chaque collaborateur et collaboratrice est sensibilisé à la prévention et aux gestes de première urgence.

5. Maintenir une culture vertueuse pour un écosystème sûr

Au niveau des Maisons, la santé, la sécurité et le bien-être mobilisent les diverses parties prenantes (selon les Maisons et les pays, collaborateurs et collaboratrices, managers, services de santé au travail, représentants et représentantes du personnel, achats, etc.). Au niveau du Groupe, un réseau d'experts se réunit régulièrement pour accompagner le déploiement de la Charte.

Engagement: le groupe dédie annuellement une journée à la promotion de la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

LVMH affirme par cette charte son ambition d'excellence appliquée à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, comme de ses prestataires, clients et clientes.

Mise en œuvre

Au quotidien comme face à des événements exceptionnels de type pandémie, catastrophe naturelle, incident industriel, etc., cette Charte guide notre action. Elle permet d'assurer la protection et l'épanouissement des collaborateurs et des collaboratrices, ainsi que la continuité des opérations, à l'échelle nationale et internationale.

Cette Charte ne remplace pas les Chartes existantes au sein des Maisons mais leur sert de base commune et de source d'inspiration. Elle réunit les principes fondamentaux qui illustrent notre engagement commun et orientent au quotidien nos comportements professionnels.

Elle concerne toute personne travaillant sur un site du groupe LVMH, qu'elle soit employée directement par le groupe LVMH ou par un tiers, partout dans le monde.

Cette Charte peut être déclinée dans les Maisons en fonction des contraintes liées aux métiers, des conventions collectives locales et des aspirations des entités.

Le groupe LVMH demande à ses fournisseurs et à ses sous-traitants l'application des règles de sécurité et considère leur mise en œuvre comme un critère d'appréciation de ceux-ci.

Un reporting régulier est présenté au Comité exécutif du groupe LVMH dans une démarche d'amélioration continue.

Les engagements de la Charte seront déployés à horizon 2024.